

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit**
- Date de création** 03.04.2010
- Nom du produit:** *N,N-diméthylformamide*
- Identification chimique:**
Diméthylformamide
N, N-diméthylformamide
- Code du produit:** 0419
- No CAS:**
68-12-2
- Numéro CE:**
200-679-5
- Numéro index:**
616-001-00-X
- Numéro d'enregistrement** 01-2119475605-32-XXXX
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réservé aux utilisateurs professionnels
- Étape du cycle de vie**
IS Utilisation sur sites industriels
M Fabrication
F Formulation ou remballage
PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU9 Fabrication de substances chimiques fines
SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU24 Recherche et développement scientifiques
- Catégorie du produit**
PC19 Intermédiaire
PC21 Substances chimiques de laboratoire
- Catégorie de processus**
PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5 Mélange dans des processus par lots
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 1)

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

· Emploi de la substance / de la préparation

Chimiques pour la recherche, le développement, la fabrication, produit chimique de laboratoire pour analyse.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Biosolve Chimie

20 Rue Roger Husson, 57260 Dieuze, France

Tel: +33 3 878 675 80/81/82/83/84/85

Email: info@biosolvechimie.com

Biosolve B.V.

Leenderweg 78, 5555 CE Valkenswaard, the Netherlands.

Tel: +31-(0)40-2071300

Fax: +31-(0)40-2048537

Email: info@biosolve-chemicals.com

· Service chargé des renseignements: Département de la sécurité du produit.

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Liste de contact des organismes désignés pour obtenir des informations relatives à l'intervention sanitaire d'urgence, conformément à l'art. 45(1) Règl. (CE) n° 1272/2008.

Voir sur <https://poisoncentres.echa.europa.eu/appointed-bodies>

Service d'assistance : <http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>.

Pour plus d'informations, voir la section 16.

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

Repr. 1B H360D Peut nuire au fœtus.



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08

- Mention d'avertissement Danger

- Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 Peut provoquer le cancer.

H360D Peut nuire au fœtus.

- Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 3)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Réserve aux utilisateurs professionnels.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation

CAS: 68-12-2 N,N-diméthylformamide

· Code(s) d'identification

· Numéro CE: 200-679-5

· Numéro index: 616-001-00-X

· SVHC

CAS: 68-12-2 N,N-diméthylformamide

*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 4)

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'extinction:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou de gaz. Assurer une ventilation adéquate.
Retirer toutes les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui se accumulent en former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent se accumuler dans les zones basses.
Pour une protection individuel, voir section 8.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 6)
FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 5)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver au frais. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 68-12-2 N,N-diméthylformamide

VLEP	Valeur momentanée: 30 mg/m ³ , 10 ppm Valeur à long terme: 15 mg/m ³ , 5 ppm R1B, Risque de pénétration percutanée
------	--

- **DNEL**

68-12-2

Travailleurs Contact avec la peau Aigu - effets systémiques 26,3mg / kg PC / j

Travailleurs Inhalation Aigu - effets systémiques 30 mg/m³

Travailleurs Contact avec la peau Long terme - effets systémiques 3,31mg / kg PC / j

Travailleurs Inhalation Long terme - effets systémiques 15 mg/m³

Travailleurs Inhalation Long terme - effets locaux 15 mg/m³

Travailleurs Inhalation Aigu - effets locaux 30 mg/m³

- **PNEC**

68-12-2

Eau 30 mg/l

Sol 16,235 mg/kg

Eau de mer 3 mg/kg

Eau douce 30 mg/l

Sédiment d'eau douce 25,05 mg/kg

Station sur site de traitement des eaux usées 123 mg/l

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 6)

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

Liquide

· Couleur:

Incolore

· Odeur:

Aminée

· Seuil olfactif:

Pas de données disponibles

· Point de fusion/point de congélation:

-61 °C

**· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition**

152,5-153,5 °C

· Inflammabilité

Inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

2,2 Vol %

· Inférieure:

16 Vol %

· Supérieure:

58 °C

· Point d'éclair

440 °C

· Température d'auto-inflammation

Pas de données disponibles

· Température de décomposition:

Pas de données disponibles

· pH

0,802 mPas

· Viscosité:

0,802 mPas

· Dynamique à 20 °C:

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 7)

<p>· Solubilité</p> <p>· l'eau: Entièrement miscible</p> <p>· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Pas de données disponibles</p> <p>· Pression de vapeur à 20 °C: 3,5 hPa</p> <p>· Densité et/ou densité relative</p> <p>· Densité à 20 °C: 0,95 g/cm³</p> <p>· Densité relative Pas de données disponibles</p> <p>· Densité de vapeur: Pas de données disponibles</p>	
<p>· 9.2 Autres informations</p> <p>· Aspect:</p> <p>· Forme: Liquide</p> <p>· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</p> <p>· Température d'inflammation: Pas de données disponibles</p> <p>· Propriétés explosives: Non déterminé.</p> <p>· Masse moléculaire 73,1 g/mol</p> <p>· Changement d'état</p> <p>· Taux d'évaporation: Pas de données disponibles</p>	
<p>· Informations concernant les classes de danger physique</p> <p>· Substances et mélanges explosifs néant</p> <p>· Gaz inflammables néant</p> <p>· Aérosols néant</p> <p>· Gaz comburants néant</p> <p>· Gaz sous pression néant</p> <p>· Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>· Matières solides inflammables néant</p> <p>· Substances et mélanges autoréactifs néant</p> <p>· Liquides pyrophoriques néant</p> <p>· Matières solides pyrophoriques néant</p> <p>· Matières et mélanges auto-échauffants néant</p> <p>· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant</p> <p>· Liquides comburants néant</p> <p>· Matières solides comburantes néant</p> <p>· Peroxydes organiques néant</p> <p>· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant</p> <p>· Explosibles désensibilisés néant</p>	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 8)

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë** Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	2.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.720 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	9.400 mg/l (souris)

- Effet primaire d'irritation:**
- Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer.
- Toxicité pour la reproduction** Peut nuire au fœtus.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers**
- Propriétés perturbant le système endocrinien** la substance n'est pas comprise

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 9)

- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP6	Toxicité aiguë
HP7	Cancérogène
HP10	Toxique pour la reproduction

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN2265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

UN2265 N,N-DIMÉTHYLFORMAMIDE

IMDG, IATA

N,N-DIMETHYLFORMAMIDE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 11)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 10)

· **Étiquette**

3

· **IMDG, IATA**



· **Class**

3 Liquides inflammables.

· **Label**

3

· **14.4 Groupe d'emballage**

III

· **ADR, IMDG, IATA**

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Marine Pollutant:** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 30

· **No EMS:**

F-E,S-D

· **Stowage Category**

A

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

5L

· **Quantités limitées (LQ)**

Code: E1

· **Quantités exceptées (EQ)**

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

3

· **Catégorie de transport**

D/E

· **Code de restriction en tunnels**

· **IMDG**

5L

· **Limited quantities (LQ)**

Code: E1

· **Excepted quantities (EQ)**

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise**

(suite page 12)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 11)

- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 30, 40, 72, 75, 76**
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
la substance n'est pas comprise
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues** la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
la substance n'est pas comprise
- Prescriptions nationales:**
- Indications sur les restrictions de travail:**
Le personnel ne doit pas être exposé à cette substance dangereuse. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

CAS: 68-12-2	N,N-diméthylformamide
--------------	-----------------------

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique:** Product safety department
- Contact:**
Austria Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) (+43) 1 406 43 43

Belgium Centre Antipoisons (+32) 070 245 245
Antigifcentrum 070 245 245 (+32)

Bulgaria Национален токсикологичен информационен център
Многопрофилна болница за активно лечение и специална медицина "Н.И.Пирогов" (+359) 2 9154 233

Croatia Centar za kontrolu otrovanja (+385) 01 2348 342

Cyprus Υπουργείο Εργασίας, Πρόνοιας και Κοινωνικόν Ασφαλίσεων
Τμήμα Επιθεώρησης Εργασίας 1401

(suite page 13)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 12)

Czech Republic Toxikologické informační středisko (+420) 224 919 293, +(420) 224 915 402

Denmark Giftlinjen: +45 8212 1212

Estonia Terviseameti mürgistusteabekeskuse 16662, (+372) 7943 794

Finland Myrkytystietokeskus 0800 147 111, 09 471 977

France ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Germany Giftnotruf der Charité, Berlin: 030/19240

Giftinformationszentrum-Nord der Länder Bremen, Hamburg, Niedersachsen und Schleswig-Holstein (GIZ-Nord) :0551/19 240

Informationszentrale gegen Vergiftungen Zentrum für Kinderheilkunde Universitätsklinikum Bonn: 0228/19240

Giftnotruf Erfurt Gemeinsames Giftinformationszentrum der Länder Mecklenburg-Vorpommern, Sachsen, Sachsen-Anhalt und Thüringen: 0361/730 730

Informations- und Beratungszentrum für Vergiftungsfälle Klinik für Kinder- und Jugendmedizin Universitätsklinikum des Saarlandes: 06841/19240

Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen - Klinische Toxikologie - Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz: 06131/19240

Vergiftungs-Informations-Zentrale Zentrum für Kinder- und Jugendmedizin Universitätsklinikum: 0761/19240

Giftnotruf München Toxikologische Abteilung der II. Med. Klinik und Poliklinik: 089/19240

Great Britain Members of the public seeking specific information on poisons should contact: In England and Wales: NHS 111 - dial 111 In Scotland: NHS 24 - dial 111

Greece Κέντρο Δηλητηριάσεων (+30) 2107793777

Hungary Országos Kémiai Biztonsági Intézet (OKBI) +(36)-80-201-199

Iceland LANDSPITALI - THE NATIONAL UNIVERSITY HOSPITAL Tel. (+354) 543 1000

Ireland National Poisons Information Centre: +353 (1) 809 2166 (8.00 a.m. to 10.00 p.m. 7 days a week)
Healthcare Professionals: +353 (1) 809 2566 (24 hour service)

Italy Istituto Superiore di Sanità (ISS) +390649906140

(suite page 14)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 13)

CAV "Ospedale Pediatrico Bambino Gesù" – Roma Tel. (+39) 06.6859.3726

CAV "Azienda Ospedaliera Università di Foggia" – Foggia Tel. 800.183.459

CAV "Azienda Ospedaliera A. Cardarelli" – Napoli Tel. (+39) 081.545.3333

CAV Policlinico "Umberto I" – Roma Tel. (+39) 06.4997.8000

CAV Policlinico "A. Gemelli" – Roma Tel. (+39) 06.305.4343

CAV Azienda Ospedaliera "Careggi" U.O. Tossicologia Medica – Firenze Tel. (+39) 055.794.7819

CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica – Pavia Tel. (+39) 0382.24.444

CAV Ospedale Niguarda – Milano Tel. (+39) 02.66.1010.29

CAV Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXIII – Bergamo Tel. 800.88.33.00

CAV Centro antiveleni Veneto – Verona Tel. 800.011.858

Latvia Latvijas Vides, ģeoloģijas un meteoroloģijas centrs (+371) 67032600

Lithuania Apsinuodijimų informacijos biuras +370 (5) 2362052

Luxembourg Antigifcentrum / Centre antipoisons (+352) 8002 5500

The Netherlands Nationaal Vergiftigingen Informatie +31 (0)88 755 8000

Norway Giftinformasjonen 22 59 13 00

Poland Biuro do spraw Substancji Chemicznych +48 42 2538 400

Portugal Centro de informação antivenenos 800 250 250

Romania Institutul Național de Sănătate Publică +40213183606

Slovakia Národné toxikologické informačné centrum (NTIC) (+421) 2 5477 4166

Slovenia Urad Republike Slovenije za kemikalije +38614006051

Spain Instituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses (INTCF) (+34) 91 562 04 20

Sweden Giftinformationscentralen (+46) 10 456 6700

Switzerland Tox Info Suisse 24-h-Notfallnummer: 145 (aus dem Ausland: +41 44 251 51 51) Auskunft: +41 44 251 66 66

· **Date de la version précédente:** 26.12.2021

· **Numéro de la version précédente:** 6

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 15)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 14)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 1B: Cancérogénicié – Catégorie 1B

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

(suite page 16)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 15)

<p>* Annexe: Scénario d'exposition</p> <ul style="list-style-type: none">Désignation brève du scénario d'exposition L'utilisation industrielle comme intermédiaire ou comme un produit chimique de traitementSecteur d'utilisation SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) SU24 Recherche et développement scientifiquesCatégorie du produit PC19 Intermédiaire PC21 Substances chimiques de laboratoireCatégorie du procédé PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6a Utilisation d'un intermédiaireRemarques Le produit n'est pas destiné à une utilisation industrielle. Le produit est destiné à une utilisation professionnelle.Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition 68-12-2 <p>1. Utilisé comme produit chimique intermédiaire Groupes d'utilisateurs principaux : SU3 Secteurs d'utilisation finale : SU3, SU9 Catégorie de produit chimique : PC19 Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9 Catégories de rejet dans l'environnement : ERC6a</p> <p>2. Formulation de préparations</p>
--

(suite page 17)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 16)

Groupes d'utilisateurs principaux : SU3

Secteurs d'utilisation finale : SU 10

Catégories de processus : PROC5, PROC8b, PROC9

Catégories de rejet dans l'environnement : ERC2

3. Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Groupes d'utilisateurs principaux : SU3

Secteurs d'utilisation finale : SU3, SU9

Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9

Catégories de rejet dans l'environnement : ERC4

4. Utilisé en tant que réactif de laboratoire

Groupes d'utilisateurs principaux : SU 22

Secteurs d'utilisation finale : SU3, SU 22, SU24

Catégorie de produit chimique : PC21

Catégories de processus : PROC15

Catégories de rejet dans l'environnement : ERC4, ERC6a

· Conditions d'utilisation

· Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.

· Travailleur

Durée d'application : > 4 h

Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

· Environnement Utilisation à l'intérieur.

· Paramètres physiques Voir la section 9 de la fiche de données de sécurité

· Etat physique Liquide

· Concentration de la substance dans le mélange

Matière première.

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

· Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %

· Autres conditions d'utilisation

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Observer la section 6 de la fiche de données de sécurité (mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle).

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit bien ventilé.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 18)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 17)

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

Mesures de gestion des risques

Protection du travailleur Observer la section 7.1 et 8.1-8.2 de la fiche de données de sécurité

Mesures de protection organisationnelles

Pendant l'utilisation, éviter le contact avec l'eau potable et / ou les aliments.

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Prévoir des possibilités de lavage sur l'emplacement de travail.

Observer la section 4 de la fiche de données de sécurité (mesures de premiers secours)

Mesures techniques de protection

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

Lunettes de protection hermétiques

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou de gaz.

Assurer une ventilation adéquate.

Retirer toutes les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui se accumulent en

former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent se accumuler dans les zones basses.

Pour une protection individuel, voir section 8.

Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.

Mesures de protection de l'environnement

Eau Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

Sol Empêcher la pénétration dans le sol.

Remarques

En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.

Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

Procédés d'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale

(suite page 19)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: N,N-diméthylformamide

(suite de la page 18)

· Estimation de l'exposition

· Travailleur (cutané)

68-12-2 Ventilation avec aspiration à la source

PROC1 0.0172 mg/kg BW/d

PROC2 0.0686 mg/kg BW/d

PROC3 0.0172 mg/kg BW/d

PROC4 0.3429 mg/kg BW/d

PROC5 0.6857 mg/kg BW/d

PROC8b 0.3429 mg/kg BW/d

PROC9 0.3429 mg/kg BW/d

PROC15 0.0171 mg/kg BW/d

La valeur calculée est inférieure au DNEL.

Ratio de caractérisation des risques <1

· Travailleur (inhalation)

68-12-2 Ventilation avec aspiration à la source

PROC1 0.0355 mg/m³

PROC2 0.3546 mg/m³

PROC3 1.0639 mg/m³

PROC4 1.7731 mg/m³

PROC5 1.7731 mg/m³

PROC8b 0.5319 mg/m³

PROC9 1.7731 mg/m³

PROC15 1.7731 mg/m³

La valeur calculée est inférieure au DNEL.

Ratio de caractérisation des risques <1

· Environnement

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée selon REACH article 14(3), annexe I, sections 3 (évaluation des risques pour l'environnement) et 4 (évaluation PBT/vPvB). Aucun danger n'ayant été identifié, une évaluation de l'exposition et une caractérisation des risques ne sont pas nécessaires (REACH annexe I section 5.0).

· Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

· Guide pour l'utilisateur en aval

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptive system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).